

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 août 2011

CP 11/08-40

L'an deux mil onze, le 26 août à 15 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à la mairie de Monclar-de-Quercy sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Albert, Roger, Hébral, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;

Absents ayant donné procuration de vote : MM. Gonzalez, Descazeaux, Roset et Marty ;

**CONTRACTUALISATION N° 5
ENTRE LA COMMUNE DE GRAMONT
ET LE DEPARTEMENT**

Par délibérations des 19 décembre 1988 et 15 juin 1989 modifiées par celle du 29 janvier 2001, l'Assemblée départementale a adopté le principe de la contractualisation des subventions du Conseil Général à l'adresse des communes.

Dans ce cadre, les investissements communaux concernés sont inclus dans un contrat d'une durée de trois ans, dont le principal effet repose dans les modalités de versement de la subvention globalisée départementale, dérogatoires du régime général.

En application de ces règles, Monsieur le Maire de GRAMONT sollicite la conclusion d'un contrat pour la réalisation d'un programme estimé à **288 871 € HT** et composé conformément au tableau présenté.

RECAPITULATIF

Coût H.T. du programme	288 871,00 €
Dépense subventionnable H.T.	249 941,00 €
Subvention globalisée	107 454,00 €
Taux moyen de subvention (subvention globalisée/coût H.T.)	37,20%

Le montant de la subvention globalisée sera versé en trois annuités.

Je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le contrat d'équipement n° 5 à conclure avec la commune de Gramont pour la réalisation d'un programme estimé à 288 871 € ;

- Accorde à la commune de Gramont une subvention globalisée de 107 454 € payable en trois annuités (la première de 35 818 € dans un délai de 3 mois à compter de l'approbation du contrat par la Commission Permanente, la seconde de 35 818 € un an après l'approbation du contrat par la Commission Permanente, après vérification et contrôle de la réalité des travaux et d'une dépense acquittée par la commune au moins égale au montant du 1^{er} tiers de subvention déjà perçu, le solde de 35 818 € à l'expiration du contrat sur vérification des travaux réalisés), pour le financement des travaux suivants :

Nature des opérations	Dépenses éligibles HT	Taux	Subventions
<u>GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX</u>			
1 – Remise aux normes du chauffage et VMC de la salle des fêtes – Tranche 1	15 500,00 €	45%	6 975,00 €
2 – Remise aux normes du chauffage et VMC de la salle des fêtes – Tranche 2	15 500,00 €	45%	6 975,00 €
3 – Travaux de mise hors d'eau de la salle des fêtes (charpente-couverture et remplacement des menuiseries) - Tranche 1	15 500,00 €	45%	6 975,00 €
4 – Travaux de mise hors d'eau de la salle des fêtes (charpente-couverture et remplacement des menuiseries) - Tranche 2	9 680,00 €	45%	4 356,00 €
5 – Travaux de réhabilitation de l'intérieur de la salle des fêtes - Tranche 1	15 500,00 €	45%	6 975,00 €
6 – Travaux de réhabilitation de l'intérieur de la salle des fêtes - Tranche 2	15 500,00 €	45%	6 975,00 €

Nature des opérations	Dépenses éligibles HT	Taux	Subventions
7 – Mise aux normes de sécurité incendie de la salle des fêtes - Tranche 1	15 500,00 €	45%	6 975,00 €
8 – Mise aux normes de sécurité incendie de la salle des fêtes - Tranche 2	15 500,00 €	45%	6 975,00 €
<u>CONSTRUCTION OU AMENAGEMENT DE SALLES A USAGES MULTIPLES</u>			
9 – Construction d'un sas à l'entrée de la salle des fêtes - Tranche 1	19 000,00 €	45%	8 550,00 €
10 – Construction d'un sas à l'entrée de la salle des fêtes- Tranche 2	19 000,00 €	45%	8 550,00 €
11 – Création d'une extension de la salle des fêtes en façade nord (galerie et barbecue) - Tranche 1	19 000,00 €	45%	8 550,00 €
12 – Création d'une extension de la salle des fêtes en façade nord (galerie et barbecue) - Tranche 2	19 000,00 €	45%	8 550,00 €
<u>URBANISME ET CADRE DE VIE</u>			
13 – Réfection du mur en pierre situé au pied du château	10 000,00 €	36%	3 600,00 €
14 – Aménagement de l'entrée du village	18 834,00 €	36%	6 780,00 €
15 – Création d'un réseau pluvial dans la rue du château	17 667,00 €	36%	6 360,00 €
16 – Réparation des gardes-corps à l'entrée du village	9 260,00 €	36%	3 333,00 €
SUBVENTION GLOBALISEE			107 454,00 €

– Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, ce contrat dont les modalités d'application résultent de la délibération susvisées de l'Assemblée ;

– Impute les dépenses correspondantes sur les articles inscrits aux articles suivants :

Opérations	Articles	Sous fonctions	Montants
N° 13 à 16	204 14 34	74	20 073 €
N° 9 à 12	204 14 36	74	34 200 €
N° 1 à 8	204 14 37	74	53 181 €
TOTAL			107 454 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,